



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

UFI: AD70-Q04A-300P-Q9TM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Pastilles détergentes et protégeantes pour centres de cafés automatiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: -

Fournisseur:

JURA Elektroapparate AG
CH-4626 Niederbuchsiten
Tel.: +41 (0)62 389 8181

JURA Elektogeräte Vertriebs-GmbH
D-90268 Nürnberg
Tel.: +49 (0)911 25 25 0

Producteur:

Oxytabs GmbH
- Member of the Medea Group -
Suhmsberg 40
D-24768 Rendsburg

Service chargé des renseignements:

Tel.: +49 4331 69620 0
Fax: +49 4331 69620 22
E-Mail: info@medeagroup.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin
D-13437 Berlin
Tel.: +49 30 30686 700
Tox Info Suisse
CH-8032 Zürich
Tel.: +41 44 2515151; national: 145
Vergiftungsinformationszentrale Wien
A-1010 Wien
Tel.: +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

| | | |
|---|--|-----------|
| CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19 | carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319 | 25-50% |
| CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30 | carbonate de sodium peroxyhydrate Ox. Sol. 2, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 7,5 % ≤ C < 25 % | ≥10-<25% |
| CAS: 124-04-9 EINECS: 204-673-3 Reg.nr.: 01-2119457561-38 | acide adipique Eye Irrit. 2, H319 | ≥2,5-<10% |

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 2)

| | | |
|--|---|---------|
| CAS: 68439-57-6 Numéro CE: 931-534-0 Reg.nr.: 01-2119513401-57 | acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 38 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 38 % | ≥5-<10% |
| CAS: 85586-07-8 EINECS: 287-809-4 Reg.nr.: 01-2119489463-28 | sodium C12-C14 alkyl sulphate Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 % | <2,5% |

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés 5-<15 %

agents de surface anioniques 5-<15 %

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Rincer les restes à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température: pas de stockage permanent supérieur à 50 °C.

Humidité de l'air: ne dépassant pas 50 % si possible.

Changement de température: négligeable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.02.2021

Numéro de version 1

Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 4)

Protection des mains: Gants de protection**Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Portez des lunettes à coques lorsque vous manipulez le produit dissous.**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

| | |
|--|--|
| Couleur: | Blanche, bleu |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non déterminé. |
| Inflammabilité | Non déterminé. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| Inférieure: | Non déterminé. |
| Supérieure: | Non déterminé. |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH | Non applicable. |
| Réserve acide/alcaline (J.R. Young et al.): | |
| Viscosité: | |
| Viscosité cinématique | Non applicable. |
| Dynamique: | Non applicable. |
| Solubilité | |
| l'eau: | Aisément soluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non applicable. |
| Densité et/ou densité relative | |
| Densité: | Non déterminé. |
| Densité relative | Non déterminé. |
| Densité de vapeur: | Non applicable. |
| Caractéristiques des particules | Voir point 3. |

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme:** Pastilles**Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité****Température d'inflammation:** Non déterminé.**Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 5)

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 0,0 % |
| VOC (CE) | 0,00 % |
| Changement d'état | |
| Taux d'évaporation: | Non applicable. |

| | |
|---|-----------------|
| Informations concernant les classes de danger physique | |
| Substances et mélanges explosibles | Non applicable. |
| Gaz inflammables | Non applicable. |
| Aérosols | Non applicable. |
| Gaz comburants | Non applicable. |
| Gaz sous pression | Non applicable. |
| Liquides inflammables | Non applicable. |
| Matières solides inflammables | Non applicable. |
| Substances et mélanges autoréactifs | Non applicable. |
| Liquides pyrophoriques | Non applicable. |
| Matières solides pyrophoriques | Non applicable. |
| Matières et mélanges auto-échauffants | Non applicable. |
| Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | Non applicable. |
| Liquides comburants | Non applicable. |
| Matières solides comburantes | Non applicable. |
| Peroxydes organiques | Non applicable. |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | Non applicable. |
| Explosibles désensibilisés | Non applicable. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique** Stable en cas de stockage conforme.
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

| | | |
|------|------|-------------------|
| Oral | LD50 | 8.978 mg/kg (rat) |
|------|------|-------------------|

497-19-8 carbonate de sodium

| | | |
|----------|------|----------------------|
| Oral | LD50 | 2.800 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (lapin) |

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 6)

| | | |
|--|----------|--------------------------------|
| 15630-89-4 carbonate de sodium peroxyhydrate | | |
| Oral | LD50 | 1.034 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) |
| 124-04-9 acide adipique | | |
| Oral | LD50 | 5.560 mg/kg (rat) (OECD 401) |
| Dermique | LD50 | 7.940 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | >7,7 mg/l (rat) (OECD 403) |
| 68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium | | |
| Oral | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) (OECD 401) |
| Dermique | LD50 | 6.300 mg/kg (lapin) (OECD 402) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | >52 mg/l (rat) (OECD 403) |
| 85586-07-8 sodium C12-C14 alkyl sulphate | | |
| Oral | LD50 | 2.000 mg/kg (rat) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

15630-89-4 carbonate de sodium peroxyhydrate

LC50/96h 70,7 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/48h 4,9 mg/l (Daphnia pulex)

124-04-9 acide adipique

LC50/48h (statique) 46 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

LC50/96h 230 mg/l (Leuciscus idus)

>1.000 mg/l (Danio rerio)

EC50/3h 7.911 mg/l (bacteria) (OECD 209)

EC50/48h (statique) 85,7 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021

Numéro de version 1

Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 7)

| | |
|--|-------------------------------------|
| NOEC/21d | 6,3 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211) |
| 68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium | |
| LC50/96h | 4,2 mg/l (Danio rerio) (OECD 203) |
| EC50/48h | 4,53 mg/l (Ceriodaphnia dubia) |
| 85586-07-8 sodium C12-C14 alkyl sulphate | |
| LC50/96h | 3,6 mg/l (fish) (OECD 203) |
| EC50/48h | 4,7 mg/l (daphnia) |
| EC50/72h | 20 mg/l (algae) |

12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

| | |
|-----------|--|
| 20 01 29* | détergents contenant des substances dangereuses |
| 15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 8)

**14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA**

Non applicable.

**14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Polluant:**

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de
sécurité, de santé et d'environnement**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses
dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/114

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux
fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique: Section R&D

(suite page 10)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.02.2021

Numéro de version 1

Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 9)

Contact: Dr. Nico Kotzur

Créé par: SKÜ

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3